



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 21
Voix favorables : 21
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30/06/2020

DELIBERATION
n° CA 2020 - 67

relative aux tarifs des formations autofinancées 2020-2021

Vu le code de l'éducation notamment en son article L.712-3 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Les tarifs des Diplômes d'Université sont établis à :

Composante	Diplôme	Tarif 2019-2020
DLC	Préparation TOEFL	450 €
	Préparation TOEIC	200 €
	Préparation TOLES	300 €
	Préparation DELE	300 €
	Préparation Catalan	300 €
	Préparation DELF	300 €
	Préparation DALF	300 €
	Préparation FCE	300 €
	Préparation CAE	300 €

Article 2

Ces tarifs seront appliqués à partir de la rentrée 2020.

La présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA

